

La 9ème session du mécanisme d'experts des nations unies

Genève le 11 juillet 2016

Ayetma yessetma azul fell-awen

La conférence mondiale sur les peuples autochtones, le document final et la déclaration des droits des peuples autochtones sont des acquis majeurs pour nous peuples autochtones. Mais depuis leur adoption, nous revenons toujours ici à Genève et à New York pour le forum permanent pour dénoncer les mêmes problèmes. La majorité des peuples autochtones dans le monde continuent de subir les mêmes pratiques : le déni, la négation, la marginalisation, la répression et les assassinats.

Tant que les peuples autochtones n'ont pas le droit de décision, le droit à l'autodétermination et le droit de vivre librement sur leurs territoires alors des millions d'autochtones dans le monde continueront à subir la colonisation directe ou indirecte.

Dans ma région en Kabylie peuplée de 10 million d'autochtones, la situation est très préoccupante et risque de bousculer dans la violence à tout moment.

Le gouvernement algérien pratique la politique répressive dangereuse et pousse le peuple kabyle à des solutions extrêmes, en optant ouvertement pour la provocation.

Depuis le 20 avril 2016 l'anniversaire du printemps amazigh de 1980 et du printemps noir de Kabylie de 2001, le gouvernement a doublé sa répression tout azimut à l'encontre du Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie (MAK), un mouvement

politique et pacifique. Toutes les activités politiques, culturelles et autres sont interdites.

Les militants du Mouvement pour l'Autodétermination de Kabylie, qui est par ailleurs la 1^{ère} force politique dans la région de Kabylie et qui a une adhésion populaire, subissent la persécution, les harcèlements, les arrestations et l'appauvrissement.

La dernière agression du gouvernement algérien est la note envoyée par le 1^{er} ministre aux services de sécurité et des responsables locaux qui leur a demandé de réprimer et d'empêcher ce mouvement de toute activité en Kabylie et d'arrêter tout militant qui essaye de résister.

Recommandation :

Le document final de la conférence mondiale et la déclaration des droits des peuples autochtones ont été ratifiés par les états mais la réalité est que ces textes ne sont pas contraignants ; les états n'ont aucune obligation de les appliquer.

Et pour cela nous nous considérons qu'il est impératif de :

- créer un organe de surveillance qui veillera sur l'application et la mise en œuvre de la déclaration et de la résolution.
- donner plus de prérogatives et renforcer le mécanisme d'expert.
- donner plus de sources au mécanisme
- faire des suivis des recommandations et des études thématiques du mécanisme.

Tannemirt

Je vous remercie.